

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 15 -2017-CDG
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU
JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
(Au titre d'un avancement de grade)**

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint administratifs territoriaux,
- VU le décret n°2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- VU l'arrêté n°81-2016-CDG du 29 août 2016 portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU l'arrêté n°09-2017-CDG du 22 février 2017 modifiant l'article 3 de l'arrêté n°81-2016-CDG portant ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie C à la Commission Administrative Paritaire.

A R R E T E

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20170313-15-2017-CDG-AR
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

ARTICLE 1 :

La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe (au titre d'un avancement de grade) est fixée comme suit :

ELUS LOCAUX

- **M. NIRLO Richard** – Adjoint au maire délégué aux Finances, Marchés Publics, Ressources Humaines et Service Technique - Commune de Sainte-Marie - Président du jury
- **Mme Line Rose BAILLIF** – Adjoint au maire délégué aux affaires sociales – Mairie des Aviron – Suppléante du Président du jury en cas d'empêchement
- **M. Gérard LEPINAY** – Adjoint au maire délégué à la planification et à l'état civil – Mairie de l'Étang-Salé
- **M. Pierre ROBERT** – Conseiller municipal délégué à la commission d'appels d'offres - Parc du volcan - Tourisme – Village créole – Mairie du Tampon
- **M. Léonus THEMOT** – Adjoint au maire délégué aux Ressources Humaines – Mairie de Saint-Louis

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- **M. Alain KICHENAPANAI DOU** – Attaché Territorial – DGAS Développement humain et social – Mairie de Saint-Benoît
- **M. Stephan SERVAN** – Attaché Principal – Directeur Général des Services par intérim - Mairie de Sainte-Marie
- **M. David RIVIERE** – Attaché Territorial – Responsable du service urbanisme – Mairie des Aviron
- **Mme Priscilla FONTAINE** - Attaché Territorial – Chargée de mission – Mairie du Port
- **M. Jeanick Pierre LEGROS** – Adjoint administratif de 1^{ère} classe – Mairie du Tampon - Représentant du personnel de la catégorie C à la Commission Administrative Paritaire – FO

PERSONNALITES QUALIFIEES

- **M. Frédéric NG KUET LEONG** – Attaché Principal – Directeur Général Adjoint – Mairie de Sainte-Marie
- **M. Bertrand DE BOISVILLIERS** - Attaché Territorial – Directeur Général des Services – Mairie de Sainte-Suzanne
- **Mme Nadège LEGENDRE-TEZA** – Directeur Territorial – Directeur Général Adjoint gestion finances publiques – Mairie de Saint-André
- **M. Serge SINAN** – Attaché Principal – DGAS administration générale – Mairie de Sainte-Suzanne
- **M. Pascal VIRAMA** – Attaché Principal – Directeur Général Adjoint – Mairie de Sainte-Marie

Accusé de réception en préfecture
07 289 71 028 201703115-115-DG-AR
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Réunion et affiché au Centre de Gestion de la Réunion.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 13 MARS 2017

La Présidente,

Viviane MALET



**Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 13 MARS 2017
et affiché le 13 MARS 2017
La Présidente.**

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20170313-15-2017-CDG-AR
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017